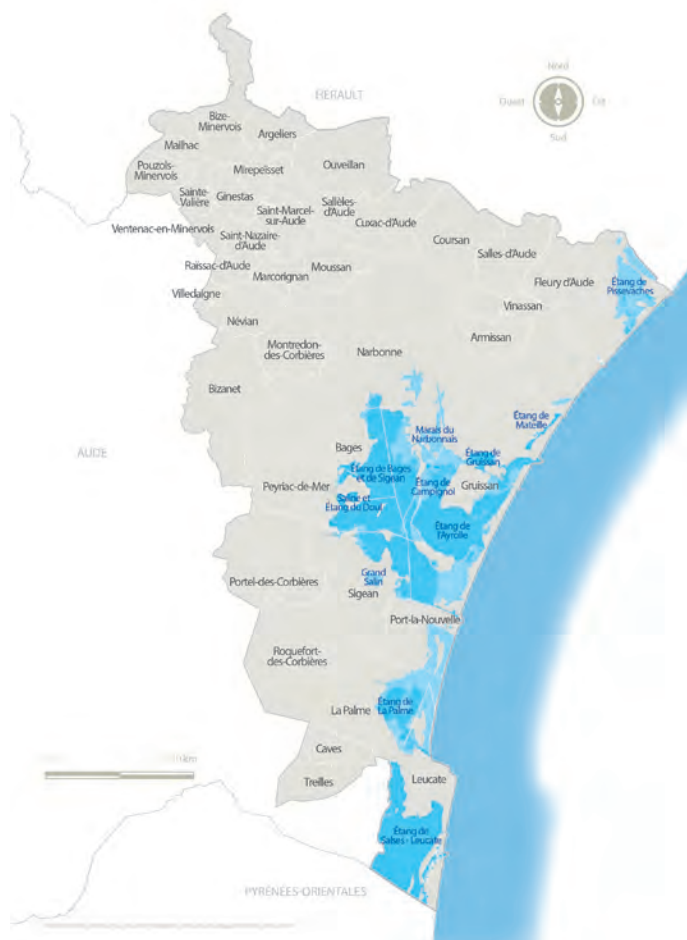




Le territoire du SCOT de la Narbonnaise



Autour de la ville centre, le Grand Narbonne réunit 37 communes avec une superficie d'environ 900 km². D'une exceptionnelle richesse naturelle et paysagère, le territoire s'étend entre les massifs de la Clape à l'Ouest, de Fontfroide à l'Ouest et des Corbières au sud. Terre et mer y sont étroitement mêlées en une mosaïque de marais, lagunes, cours d'eau et canaux, contrastant avec les paysages agricoles de vignes et de pelouses.

Aujourd'hui nœud routier, ferroviaire et autoroutier, portuaires et aéroportuaires, Le Grand Narbonne bénéficie naturellement d'une situation géographique exceptionnelle et stratégique.

37 communes
889,8 km²

126 244 habitants
soit **34%** de la population de l'Aude

1,0 % de Taux de croissance Moyen Annuel (TMA)

142 habitants/km²

101,7 emplois offerts sur le territoire pour 100 actifs y travaillant et y résidant

50,7 % de taux d'activité

111 011 logements

Résidences Principales **52,9 %**

dont Résidences Secondaires **41,4 %**

Logements Vacants **5,7 %**

ZNIEFF 1 **36 562 ha**

ZNIEFF 2 **49 940 ha**

ZICO **38 466 ha**

en quelques chiffres





Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Le SCOT de 2006 impulsé par les élus représentant 40 communes (passant à 37 communes au 1^{er} janvier 2017) affirme 3 enjeux majeurs notamment le cadre de vie, l'identité du territoire et les capacités du territoire à évoluer. Ceci est mis en œuvre à travers 6 objectifs stratégiques et 19 sous-objectifs.

1. L'identité du territoire

Une des spécificités de la Narbonnaise repose sur la diversité des paysages qui la compose. Au sein de cette véritable mosaïque territoriale, les espaces naturels et agricoles sont des facteurs structurants du projet. Ils sont porteurs de richesses économiques, et sont vecteurs d'images de marque, facteurs d'équilibre écologique, des éléments d'une culture et d'un art de vivre. Ces paysages sont le cœur d'un projet structuré durablement. Le plan géographique représente un atout considérable constituant un véritable carrefour accompagné d'infrastructures majeures favorise les échanges à l'échelle locale, nationale et internationale (autoroutes, TGV).

2. Les capacités du territoire à évoluer

Il s'agit de disposer d'une offre urbaine complète. Cela suppose la nécessité de rapprocher spatialement les fonctions qui font le quotidien des habitants : se loger, aller travailler, aller à l'école, faire ses courses, se divertir... Cela suppose également de dynamiser l'offre de logements tant quantitativement que qualitativement.

Les réseaux de déplacements jouent un rôle essentiel dans la structuration du territoire. Ils constituent une « trame » qui s'inscrit durablement dans l'espace et dans le temps. Ils déterminent en grande partie les formes urbaines et les modes de vie. L'objectif est de

construire un système de déplacement. L'enjeu est de conforter une structure urbaine adaptée aux territoires et favoriser la mise en place de transports en commun et de modes doux, par la densification et la mise en réseau d'espaces urbanisés. L'amélioration de la lisibilité du territoire permet une hiérarchisation des voies et un traitement adapté à leur fonction et aux territoires qu'elles desservent.

3. Concilier cadre de vie et développement durable

Favoriser un développement urbain assurant une « gestion économe du territoire » revient à aborder la question du choix de croissance démographique mais aussi, et surtout, celle de la consommation d'espace pour l'urbanisation. Il est en effet possible d'accueillir de nombreux habitants tout en consommant peu de surfaces. L'objectif d'une gestion économe accompagnée d'une réflexion sur les nouvelles formes urbaine vise à la préservation de la qualité de vie des habitants.

Afin de mieux considérer les spécificités de chaque communes (littorales, ville-centre, villages de la plaine, villages du minervois ou encore ceux au portes des Corbières) il faut augmenter la préservation et la valorisation de l'environnement à travers les paysages, la biodiversité, la gestion des énergies, des gaz à effets de serres, des déchets, l'eau, le bien-être et la santé.

LES 6 OBJECTIFS

1. Valoriser un territoire pluriel
2. Pérenniser l'armature des espaces naturels et agricoles
3. Impulser un souffle nouveau à l'économie de la Narbonnaise
4. Favoriser l'accès pour tous aux logements et aux fonctions urbaines
5. Structurer durablement le système de déplacement
6. Favoriser un développement urbain assurant une gestion économe du territoire





Le Document d'Orientations Générales

S'appuyant sur le PADD, le DOG du SCOT de 2006 affirme les engagements et les fondements de la stratégie de développement du SCOT de la Narbonnaise, ce qui ressort lors des révisions des PLU du territoire.

1. Les orientations générales de l'organisation de l'espace et de la restructuration des espaces urbanisés visent à la prise en compte des principes généraux d'organisation et de structuration de l'espace applicables sur l'ensemble de la Narbonnaise, ainsi que la mise en œuvre d'un développement territorial différencié.

2. Les espaces agricoles et sites naturels doivent être protégés et valorisés, ainsi que le patrimoine bâti remarquable y compris en milieu urbain, tout en prenant en compte la gestion des ressources en eau potable, l'amélioration des capacités d'assainissement ainsi que la valorisation et le traitement des déchets.

3. Les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces naturels, agricoles et forestiers assurent une gestion économe de l'espace, intègrent la préservation des zones inondables dans le développement de l'espace urbain et villageois, ainsi que la dimension économique et touristique de l'agriculture et de la viticulture dans le développement des espaces urbanisés.

4. Les objectifs relatifs à l'équilibre social de l'habitat doivent équilibrer socialement l'offre de logement, par une diversification des types d'habitats, et également équilibrer spatialement l'offre de logements.

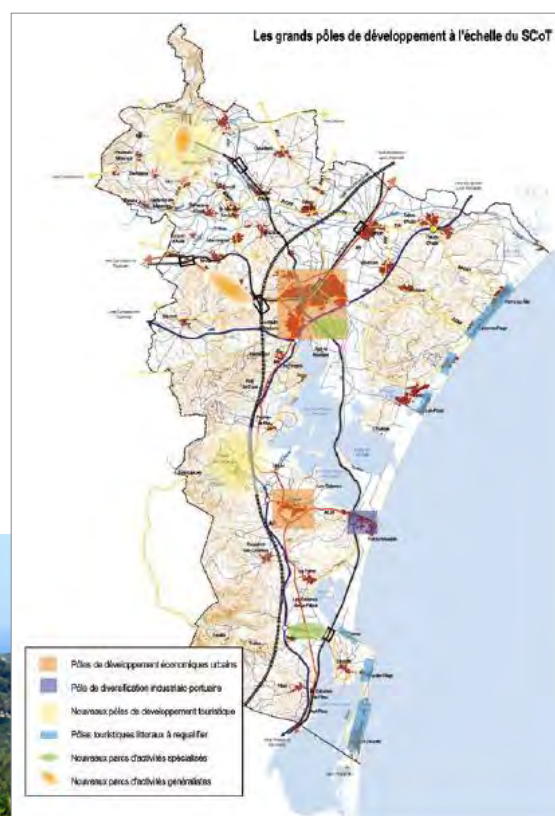
5. Les objectifs relatifs aux localisations préférentielles des activités économiques résultent de la prise en compte des pôles de développement économique, de la localisation préférentielle des commerces, du développement des énergies renouvelables et d'économies d'énergie, et des carrières.

6/ La cohérence entre l'urbanisation et la desserte en voiries et transports collectifs doit mettre en cohérence

les objectifs d'aménagement et de développement avec la hiérarchie du réseau de voiries et mettre en œuvre les conditions pour développer les modes alternatifs à la voiture.

7. Les objectifs relatifs à la protection des paysages et à la mise en valeur des entrées de ville sont appréhendés par la qualification des entrées de villes et de villages, la qualification des silhouettes urbaines, la préservation des motifs géographiques, paysagers et patrimoniaux caractéristiques. Il faudra également qualifier les limites entre l'urbanisation et les espaces naturels.

8. Les objectifs relatifs à la prévention des risques doivent comprendre tous les risques afférents au territoire, pour une meilleure efficacité dans l'application du principe de précaution. Il faudra alors prendre en compte les risques inondation, la prévention du risque incendie (Minervois et Massifs de la Clape et des Corbières), les risques technologiques et les risques pour la santé publique.



La révision du schéma en cours

La révision du SCOT de la Narbonnaise a été prescrite en 2013 puis engagée en 2017, suite au bilan 2006-2016 du premier SCOT adopté en 2016.

La gouvernance mise en place pour cette révision se structure de la façon suivante. En plus des 37 communes, un comité de pilotage se réunit régulièrement, associant :

- Comité élus du Grand Narbonne ;
- Comité technique d'agents du Grand Narbonne ;
- Comité partenarial associant DDTM, PNR de la Narbonnaise en Méditerranée, SYADEN, SMMAR, Cœur du Languedoc, CODEV et Grand Narbonne Tourisme.

Des ateliers sont en cours, menés avec les 37 communes du territoire (28-29 novembre 2017, 1^{er} février 2018 et 3 avril 2018). De plus, une réunion des personnes publiques associées a eu lieu le 20 février 2018.

Deux débats ont eu lieu en 2018, d'une part sur la revitalisation des centres publics, d'autre part sur lien entre santé et aménagement.

Les prochaines étapes sont le « SCOT Tour » le 1^{er} juin et le « SCOT Dating » avec chaque commune du 4 au 6 juin 2018.

Deux prochaines rencontres permettront d'aborder les questions suivantes : « Quel habitat pour le Grand Narbonne » et « Comment travailler demain sur le territoire ? »

Le thème envisagé pour le futur SCOT est :

« Le Grand Narbonne : innovation et douceur de vivre sur le littoral de la Région Occitanie ».

Avec comme axes (en cours de réflexion) :

- AXE 1 : S'ouvrir pour se démarquer ;**
- AXE 2 : Attirer par la qualité ;**
- AXE 3 : Aménager autrement.**

